

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 20007457300011	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT Syndicat intercommunal à vocation unique SIRR RAMBOUILLET
--	---

POSTE COMPTABLE DE : TRESORERIE RAMBOUILLET

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 49 (1)

Budget primitif

BUDGET : SIRR ASSAINISSEMENT (2)

ANNEE 2017

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget	3
-----------------------------	---

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	15
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	17
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	19

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	20
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	24
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	26
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	27
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	Sans Objet
A3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	29
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	30
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	Sans Objet
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	Sans Objet
A6 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	31
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.7 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel	32
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	Sans Objet
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures	34
--------------------------	----

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - avec (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) budgétaires .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (5) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	5 045 442,44	3 595 790,29
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 1 449 652,15
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		5 045 442,44	5 045 442,44

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	7 787 591,13	7 683 369,06
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	93 145,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 6 296 495,04
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		7 880 736,13	13 979 864,10
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET (3)		12 926 178,57	19 025 306,54

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	1 602 300,00	0,00	1 523 200,00	1 523 200,00	1 523 200,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	201 500,00	0,00	224 625,19	224 625,19	224 625,19
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	52 809,90	0,00	53 600,00	53 600,00	53 600,00
Total des dépenses de gestion des services		1 856 609,90	0,00	1 801 425,19	1 801 425,19	1 801 425,19
66	Charges financières	493 000,00	0,00	236 823,11	236 823,11	236 823,11
67	Charges exceptionnelles	15 000,00	0,00	436 600,00	436 600,00	436 600,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		178 330,00	178 330,00	178 330,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		2 364 609,90	0,00	2 653 178,30	2 653 178,30	2 653 178,30
023	Virement à la section d'investissement (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	1 271 886,99		1 606 264,14	1 606 264,14	1 606 264,14
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	786 000,00		786 000,00	786 000,00	786 000,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		2 057 886,99		2 392 264,14	2 392 264,14	2 392 264,14
TOTAL		4 422 496,89	0,00	5 045 442,44	5 045 442,44	5 045 442,44

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	5 045 442,44
---	---------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	2 500 000,00	0,00	2 158 000,00	2 158 000,00	2 158 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	20 000,00	0,00	29 000,00	29 000,00	29 000,00
75	Autres produits de gestion courante	18 600,00	0,00	28 000,00	28 000,00	28 000,00
Total des recettes de gestion des services		2 538 600,00	0,00	2 245 000,00	2 245 000,00	2 245 000,00
76	Produits financiers	253 250,90	0,00	217 106,08	217 106,08	217 106,08
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	324 125,21	324 125,21	324 125,21
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		2 791 850,90	0,00	2 786 231,29	2 786 231,29	2 786 231,29
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	23 559,00		23 559,00	23 559,00	23 559,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	786 000,00		786 000,00	786 000,00	786 000,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		809 559,00		809 559,00	809 559,00	809 559,00
TOTAL		3 601 409,90	0,00	3 595 790,29	3 595 790,29	3 595 790,29

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	1 449 652,15
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	5 045 442,44
---	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	1 582 705,14
---	---------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

- (1) Cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (6) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.
- (7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.
- (8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	60 000,00	92 895,00	484 805,00	484 805,00	577 700,00
21	Immobilisations corporelles	72 000,00	250,00	310 000,00	310 000,00	310 250,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	10 950,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	142 950,00	93 145,00	794 805,00	794 805,00	887 950,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	450 000,00	0,00	934 124,21	934 124,21	934 124,21
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	6 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	456 500,00	0,00	934 124,21	934 124,21	934 124,21
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	599 450,00	93 145,00	1 728 929,21	1 728 929,21	1 822 074,21
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	23 559,00		23 559,00	23 559,00	23 559,00
041	Opérations patrimoniales (4)	2 934 112,11		6 035 102,92	6 035 102,92	6 035 102,92
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	2 957 671,11		6 058 661,92	6 058 661,92	6 058 661,92
	TOTAL	3 557 121,11	93 145,00	7 787 591,13	7 787 591,13	7 880 736,13

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	7 880 736,13
---	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	42 000,00	42 000,00	42 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	2,00	2,00	2,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	42 002,00	42 002,00	42 002,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	0,00	0,00	42 002,00	42 002,00	42 002,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	1 271 886,99		1 606 264,14	1 606 264,14	1 606 264,14
041	Opérations patrimoniales (4)	2 934 112,11		6 035 102,92	6 035 102,92	6 035 102,92
	Total des recettes d'ordre d'investissement	4 205 999,10		7 641 367,06	7 641 367,06	7 641 367,06
	TOTAL	4 205 999,10	0,00	7 683 369,06	7 683 369,06	7 683 369,06

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	6 296 495,04
=	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	13 979 864,10

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	1 582 705,14
---	---------------------

(1) cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	1 523 200,00		1 523 200,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	224 625,19		224 625,19
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	53 600,00		53 600,00
66	Charges financières	236 823,11	1 201 000,00	1 437 823,11
67	Charges exceptionnelles	436 600,00	528 523,78	965 123,78
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	662 740,36	662 740,36
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	178 330,00		178 330,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		0,00	0,00
Dépenses d'exploitation – Total		2 653 178,30	2 392 264,14	5 045 442,44

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	5 045 442,44
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	23 559,00	23 559,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	934 124,21	5 868 234,22	6 802 358,43
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	577 700,00	0,00	577 700,00
21	Immobilisations corporelles (6)	310 250,00	166 868,70	477 118,70
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		1 822 074,21	6 058 661,92	7 880 736,13

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	7 880 736,13
---	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	30 000,00		30 000,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	2 158 000,00		2 158 000,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	29 000,00		29 000,00
75	Autres produits de gestion courante	28 000,00		28 000,00
76	Produits financiers	217 106,08	0,00	217 106,08
77	Produits exceptionnels	324 125,21	23 559,00	347 684,21
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		786 000,00	786 000,00
Recettes d'exploitation – Total		2 786 231,29	809 559,00	3 595 790,29

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	1 449 652,15
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	5 045 442,44
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	48 982,74	48 982,74
13	Subventions d'investissement	42 000,00	0,00	42 000,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	2,00	6 283 234,22	6 283 236,22
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	43 185,94	43 185,94
21	Immobilisations corporelles	0,00	603 223,80	603 223,80
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		662 740,36	662 740,36
29	<i>Dépréciation des immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la section d'exploitation</i>		0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		42 002,00	7 641 367,06	7 683 369,06

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	6 296 495,04
--	---------------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	13 979 864,10
---	----------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	1 602 300,00	1 523 200,00	1 523 200,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	26 100,00	26 100,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	440 000,00	255 000,00	255 000,00
6064	Fournitures administratives	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6066	Carburants	3 000,00	2 000,00	2 000,00
611	Sous-traitance générale	1 000 000,00	1 125 000,00	1 125 000,00
6132	Locations immobilières	46 700,00	25 000,00	25 000,00
6135	Locations mobilières	16 000,00	7 500,00	7 500,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	10 000,00	10 000,00
61521	Entretien, réparations bâtiments publics	10 000,00	0,00	0,00
61528	Entretien, réparation autres biens immob.	15 000,00	28 400,00	28 400,00
61551	Entretien matériel roulant	0,00	1 000,00	1 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	2 000,00	2 000,00
6156	Maintenance	5 000,00	2 200,00	2 200,00
6161	Multirisques	14 000,00	15 000,00	15 000,00
6168	Autres	3 000,00	5 000,00	5 000,00
618	Divers	1 000,00	0,00	0,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	1 100,00	0,00	0,00
6226	Honoraires	15 000,00	6 000,00	6 000,00
6231	Annonces et insertions	10 000,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	2 000,00	1 000,00	1 000,00
6238	Divers	0,00	250,00	250,00
6255	Frais de déménagement	5 000,00	0,00	0,00
6256	Missions	300,00	0,00	0,00
6257	Réceptions	1 000,00	500,00	500,00
6261	Frais d'affranchissement	4 000,00	5 350,00	5 350,00
6262	Frais de télécommunications	4 000,00	3 500,00	3 500,00
63512	Taxes foncières	4 200,00	400,00	400,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	201 500,00	224 625,19	224 625,19
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	3 500,00	3 650,00	3 650,00
6218	Autre personnel extérieur	9 000,00	910,82	910,82
6331	Versement de transport	400,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	100,00	200,30	200,30
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	1 600,00	1 650,00	1 650,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	300,00	674,07	674,07
6411	Salaires, appointements, commissions	127 000,00	152 500,00	152 500,00
6415	Supplément familial	0,00	240,00	240,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	27 000,00	26 000,00	26 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	25 000,00	32 000,00	32 000,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	4 500,00	5 100,00	5 100,00
6458	Cotisations autres organismes sociaux	0,00	150,00	150,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	100,00	50,00	50,00
648	Autres charges de personnel	3 000,00	1 500,00	1 500,00
014	Atténuations de produits (7)	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	52 809,90	53 600,00	53 600,00
651	Redevances pour licences, logiciels, ...	6 500,00	20 000,00	20 000,00
6531	Indemnités élus	20 000,00	24 000,00	24 000,00
6533	Cotisations de retraite élus	2 500,00	3 500,00	3 500,00
6535	Formation élus	0,00	100,00	100,00
658	Charges diverses de gestion courante	23 809,90	6 000,00	6 000,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)		1 856 609,90	1 801 425,19	1 801 425,19
66	Charges financières (b) (8)	493 000,00	236 823,11	236 823,11
66111	Intérêts réglés à l'échéance	278 000,00	350 000,00	350 000,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	204 000,00	-113 176,89	-113 176,89
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	11 000,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	15 000,00	436 600,00	436 600,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	0,00	416 600,00	416 600,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	15 000,00	4 000,00	4 000,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
678	Autres charges exceptionnelles	0,00	16 000,00	16 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00	178 330,00	178 330,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		2 364 609,90	2 653 178,30	2 653 178,30
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	1 271 886,99	1 606 264,14	1 606 264,14
6681	Indemnité rbt anticipé emprunt à risque	415 000,00	415 000,00	415 000,00
675	Valeur comptable éléments d'actif cédés	0,00	528 523,78	528 523,78
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	856 886,99	662 740,36	662 740,36
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		1 271 886,99	1 606 264,14	1 606 264,14
043	Opérat° ordre intérieur de la section	786 000,00	786 000,00	786 000,00
6682	Indemnité de réaménagement d'emprunt	786 000,00	786 000,00	786 000,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		2 057 886,99	2 392 264,14	2 392 264,14
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		4 422 496,89	5 045 442,44	5 045 442,44

+

RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	5 045 442,44
---	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	204 000,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	317 176,89
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-113 176,89

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	0,00	30 000,00	30 000,00
64198	Autres remboursements	0,00	30 000,00	30 000,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	2 500 000,00	2 158 000,00	2 158 000,00
70611	Redevance d'assainissement collectif	2 500 000,00	2 158 000,00	2 158 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	20 000,00	29 000,00	29 000,00
741	Primes d'épuration	20 000,00	29 000,00	29 000,00
75	Autres produits de gestion courante	18 600,00	28 000,00	28 000,00
752	Revenus des immeubles	0,00	28 000,00	28 000,00
7588	Autres	18 600,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75		2 538 600,00	2 245 000,00	2 245 000,00
76	Produits financiers (b)	253 250,90	217 106,08	217 106,08
7681	Fonds soutien-Sortie emprunts à risque	253 250,90	217 106,08	217 106,08
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	324 125,21	324 125,21
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	156 021,39	156 021,39
778	Autres produits exceptionnels	0,00	168 103,82	168 103,82
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		2 791 850,90	2 786 231,29	2 786 231,29
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	23 559,00	23 559,00	23 559,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	23 559,00	23 559,00	23 559,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	786 000,00	786 000,00	786 000,00
796	Transferts charges financières	786 000,00	786 000,00	786 000,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		809 559,00	809 559,00	809 559,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		3 601 409,90	3 595 790,29	3 595 790,29

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	1 449 652,15
--	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	5 045 442,44
---	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	60 000,00	484 805,00	484 805,00
2031	Frais d'études	60 000,00	322 105,00	322 105,00
2032	Frais de recherche et de développement	0,00	160 000,00	160 000,00
2033	Frais d'insertion	0,00	2 700,00	2 700,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	72 000,00	310 000,00	310 000,00
21351	Aménagement Bâtiments d'exploitation	0,00	150 000,00	150 000,00
21562	Service d'assainissement	60 000,00	160 000,00	160 000,00
2182	Matériel de transport	12 000,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	10 950,00	0,00	0,00
2313	Constructions	10 950,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		142 950,00	794 805,00	794 805,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	450 000,00	934 124,21	934 124,21
1641	Emprunts en euros	450 000,00	766 021,39	766 021,39
1681	Autres emprunts	0,00	12 440,15	12 440,15
1687	Autres dettes	0,00	155 662,67	155 662,67
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	6 500,00	0,00	0,00
275	Dépôts et cautionnements versés	6 500,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		456 500,00	934 124,21	934 124,21
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		599 450,00	1 728 929,21	1 728 929,21
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	23 559,00	23 559,00	23 559,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	23 559,00	23 559,00	23 559,00
139111	Sub. équipt cpte résult. Agence de l'eau	23 559,00	23 559,00	23 559,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	2 934 112,11	6 035 102,92	6 035 102,92
1641	Emprunts en euros	2 934 112,11	2 934 122,11	2 934 122,11
166	Refinancement de dette	0,00	2 934 112,11	2 934 112,11
2111	Terrains nus	0,00	74 700,02	74 700,02
2115	Terrains bâtis	0,00	48 982,74	48 982,74
21351	Aménagement Bâtiments d'exploitation	0,00	43 185,94	43 185,94
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		2 957 671,11	6 058 661,92	6 058 661,92
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		3 557 121,11	7 787 591,13	7 787 591,13

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	93 145,00
-----------------------------------	------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	7 880 736,13
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES				B2
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	0,00	42 000,00	42 000,00
13111	Subv. équipt Agence de l'eau	0,00	42 000,00	42 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	2,00	2,00
1641	Emprunts en euros	0,00	2,00	2,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	42 002,00	42 002,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		0,00	42 002,00	42 002,00
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	1 271 886,99	1 606 264,14	1 606 264,14
1641	Emprunts en euros	415 000,00	415 000,00	415 000,00
2111	Terrains nus	0,00	301 358,43	301 358,43
2115	Terrains bâtis	0,00	227 165,35	227 165,35
281351	Aménagement Bâtiments d'exploitation	473 828,60	433 904,10	433 904,10
28151	Installations complexes spécialisées	0,00	2 236,00	2 236,00
281532	Réseaux d'assainissement	0,00	57 008,00	57 008,00
28154	Matériel industriel	2 109,59	7 402,03	7 402,03
281562	Service d'assainissement	0,00	3 987,00	3 987,00
28157	Aménagement matériel industriel	375 988,81	145 280,00	145 280,00
28181	Installations générales, agencements	2 566,24	0,00	0,00
28182	Matériel de transport	0,00	5 823,46	5 823,46
28183	Matériel de bureau et informatique	2 393,75	2 090,77	2 090,77
28184	Mobilier	0,00	403,00	403,00
28188	Autres	0,00	4 606,00	4 606,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		1 271 886,99	1 606 264,14	1 606 264,14
041	Opérations patrimoniales (8)	2 934 112,11	6 035 102,92	6 035 102,92
1021	Dotation	0,00	48 982,74	48 982,74
1641	Emprunts en euros	2 934 112,11	2 934 112,11	2 934 112,11
166	Refinancement de dette	0,00	2 934 122,11	2 934 122,11
2031	Frais d'études	0,00	43 185,94	43 185,94
2118	Autres terrains	0,00	74 700,02	74 700,02
TOTAL RECETTES D'ORDRE		4 205 999,10	7 641 367,06	7 641 367,06
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		4 205 999,10	7 683 369,06	7 683 369,06

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
----------------------------------	-------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	6 296 495,04
--	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	13 979 864,10
---	----------------------

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.
- (2) Cf. Modalités de vote I.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RI 040 = DE 042*.
- (7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.
- (9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					13 408 387,88									
1641 Emprunts en euros (total)					13 408 387,88									
00000106639	CREDIT AGRICOLE	26/12/2012		03/04/2013	512 000,00	F		3,920	4,299		A	X Echéance constante		A-1
050311	AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE	13/10/2005		13/10/2006	43 075,00	F		0,000	0,776		A	P		A-1
1018032 (1) 2010	AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE	01/01/2011		15/09/2012	57 000,00	F		0,000	0,000		A	P		A-1
60297523981	CREDIT AGRICOLE	01/08/2011		15/11/2011	1 000 000,00	F		4,120	4,367		T	P		A-1
MIN173051/10194370/001	DEXIA - CREDIT LOCAL DE FRANCE	27/11/2001		01/01/2007	830 020,12	V	EURIBOR	1,790	1,819		M	P		A-1
MIN232429EUR	DEXIA - CREDIT LOCAL DE FRANCE	01/01/2005		01/06/2007	1 000 000,00	R	EURIBOR	3,630	4,625		A	P		B-1
MIN264265EUR/0281586	DEXIA - CREDIT LOCAL DE FRANCE	20/01/2009		01/10/2009	1 000 000,00	R		4,380	2,875		T	C		A-1
MIS506881EUR/0507389/001/1	DEXIA - CREDIT LOCAL DE FRANCE	17/12/2015		01/03/2017	3 349 112,11	F		3,250	3,298		A	P		A-1
MIS506881EUR/0507389/002/1	DEXIA - CREDIT LOCAL DE FRANCE	17/12/2015		01/03/2017	4 000 000,00	F		2,350	2,385		A	X Echéance progressive		A-1
MON011871EUR	DEXIA - CREDIT LOCAL DE FRANCE	01/08/1999		01/08/2015	10 225,25	F		5,800	5,800		A	P		A-1
MON209383EUR	DEXIA - CREDIT LOCAL DE FRANCE	26/05/2003		01/04/2013	27 704,76	F		4,380	4,159		T	X Echéance constante		A-1
MON229418EUR	DEXIA - CREDIT LOCAL DE FRANCE	31/12/2012		01/05/2013	92 421,72	F		3,970	3,690		A	C		A-1
MPH190959EUR	DEXIA - CREDIT LOCAL DE FRANCE	31/12/2012		01/01/2013	892 932,98	R	EURIBOR	4,790	4,660		T	P		B-1
MPH193464EUR	DEXIA - CREDIT LOCAL DE FRANCE	01/03/2002		01/01/2015	93 895,94	V	EURIBOR	0,270	0,027		M	P		A-1
MPH267449EUR/0285496/001	DEXIA - CREDIT LOCAL DE FRANCE	15/12/2009		01/04/2010	500 000,00	V	EURIBOR	2,690	1,819		T	P		A-1

SIRR RAMBOUILLET - SIRR ASSAINISSEMENT - BP - 2017

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					13 408 387,88									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		11 142 894,60					542 914,36	320 794,52	0,00	197 951,19
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		11 142 894,60					542 914,36	320 794,52	0,00	197 951,19
00000106639		0,00	A-1	311 034,55	10,25	F		5,266	23 158,72	12 192,55	0,00	8 400,85
050311		0,00	A-1	11 486,64	3,75	F		0,776	2 871,67	0,00	0,00	0,00
1018032 (1) 2010		0,00	A-1	42 750,00	14,67	F		0,000	2 850,00	0,00	0,00	0,00
60297523981		0,00	A-1	717 313,90	9,58	F		4,367	61 089,60	28 617,56	0,00	3 454,66
MIN173051/10194370/001		0,00	A-1	422 427,58	15,17	V	EURIBOR	1,809	18 669,58	4 963,03	0,00	622,35
MIN232429EUR		0,00	B-1	736 462,36	14,42	R	EURIBOR	4,625	34 129,33	23 288,52	0,00	14 264,22
MIN264265EUR/0281586		0,00	A-1	637 500,00	12,00	R		2,872	50 000,00	15 659,67	0,00	3 965,54
MIS506881EUR/0507389/001/1		0,00	A-1	3 349 112,11	14,17	F		3,298	155 205,52	110 357,90	0,00	81 164,78
MIS506881EUR/0507389/002/1		0,00	A-1	4 000 000,00	24,17	F		2,385	83 809,83	95 305,56	0,00	77 757,23
MON011871EUR		0,00	A-1	9 209,74	11,58	F		5,800	552,33	534,17	0,00	0,00
MON209383EUR		0,00	A-1	9 352,09	1,50	F		4,253	5 256,57	324,07	0,00	44,85
MON229418EUR		0,00	A-1	45 277,38	3,33	F		4,092	11 319,35	1 797,51	0,00	898,75
MPH190959EUR		0,00	B-1	504 935,10	10,00	R	EURIBOR	5,065	37 304,19	23 649,75	0,00	5 599,88
MPH193464EUR		0,00	A-1	50 844,00	2,08	V	EURIBOR	0,027	22 823,16	66,01	0,00	6,30
MPH267449EUR/0285496/001		0,00	A-1	295 189,15	8,00	V	EURIBOR	1,776	33 874,51	4 038,22	0,00	1 771,78
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

SIRR RAMBOUILLET - SIRR ASSAINISSEMENT - BP - 2017

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		11 142 894,60					542 914,36	320 794,52	0,00	197 951,19

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A1.3

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
MIN232429EUR	DEXIA - CREDIT LOCAL DE FRANCE	1 000 000,00	736 462,36	1	25,00				0,00		4,625	23 288,52	0,00	6,61
MPH190959EUR	DEXIA - CREDIT LOCAL DE FRANCE	892 932,98	504 935,10	1	14,25				0,00		5,065	23 649,75	0,00	4,53
TOTAL (B)		1 892 932,98	1 241 397,46						0,00			46 938,27	0,00	11,14
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		1 892 932,98	1 241 397,46						0,00			46 938,27	0,00	11,14

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A1.4

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	13	0	0	0	0	
	% de l'encours	88,86	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	9 901 497,14	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	2	0	0	0	0	
	% de l'encours	11,14	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	1 241 397,46	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		957 683,21	957 683,21
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		934 124,21	934 124,21
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	766 021,39	766 021,39
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	12 440,15	12 440,15
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	155 662,67	155 662,67
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		23 559,00	23 559,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	23 559,00	23 559,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	957 683,21	93 145,00	0,00	1 050 828,21

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		662 740,36	III 662 740,36
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		662 740,36	662 740,36
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
281351	Aménagement Bâtiments d'exploitation	433 904,10	433 904,10
28151	Installations complexes spécialisées	2 236,00	2 236,00
281532	Réseaux d'assainissement	57 008,00	57 008,00
28154	Matériel industriel	7 402,03	7 402,03
281562	Service d'assainissement	3 987,00	3 987,00
28157	Aménagement matériel industriel	145 280,00	145 280,00
28181	Installations générales, agencements	0,00	0,00
28182	Matériel de transport	5 823,46	5 823,46
28183	Matériel de bureau et informatique	2 090,77	2 090,77
28184	Mobilier	403,00	403,00
28188	Autres	4 606,00	4 606,00
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R106 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	662 740,36	0,00	6 296 495,04	0,00	6 959 235,40

	Montant	
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	1 050 828,21
Ressources propres disponibles	IV	6 959 235,40
Solde	V = IV – II (6)	5 908 407,19

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B1.2

B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+ B + C - D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	II	2 786 231,29

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	0,00
---	---------------	-------------

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Directeur	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Responsable finances	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				49 300,50		
Ingénieur	A	TECH		49 300,50	A 3-3-2	CDD
TOTAL GENERAL				49 300,50		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel
ANIM : Animation.
PM : Police.
OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnaires.
110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 8

Nombre de membres présents : 8

Nombre de suffrages exprimés : 8

VOTES :

Pour : 8

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 31/03/2017

Présenté par (1) Le Président,

A Rambouillet le 06/04/2017

(1) Le Président,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Ordinaire

A Rambouillet, le 06/04/2017

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

--	--

Certifié exécutoire par (1) Le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le 07/04/2017, et de la publication le 07/04/2017

A Rambouillet, le 07/04/2017

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : le Comité syndical.